

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer du 20 septembre 2017 : situation sur les marchés, mise en œuvre du dispositif de distribution de fruits et légumes dans les écoles, appels à projets expérimentation et aide à la décision, modernisation des serres maraîchères,

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées s'est réuni le 20 septembre 2017, sous la présidence de Monsieur Patrick Trillon.

Conjoncture : premier bilan du marché des fruits et légumes d'été 2017

Les marchés des fruits et légumes d'été ont connu, en 2017, des cours souvent positionnés en dessous de la moyenne quinquennale, notamment en début d'été pour la carotte primeur, le melon, la tomate, le concombre et l'abricot. En pêche et nectarine les prix sont restés peu élevés à la production. Fin août / mi-septembre le marché était toujours difficile pour la tomate, le melon et la carotte, mais également l'ail, la pomme de terre, le chou-fleur et l'artichaut.

Point sur la campagne de communication de crise de l'été 2017

À la suite de cette présentation de conjoncture, le conseil a pris connaissance des premiers éléments positifs de bilan sur la campagne de communication de crise, financée par FranceAgriMer à hauteur de 80 % (soit 280 000 €) et mise en œuvre par l'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel) durant l'été dernier.

Mise en œuvre du dispositif de distribution de fruits et légumes à l'école

Les membres du conseil se sont prononcés favorablement sur les modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide de l'Union européenne pour la distribution de fruits et de légumes, de bananes, de lait et de produits laitiers dans les établissements scolaires.

Géré par FranceAgriMer, ce dispositif permet de soutenir la distribution de fruits et légumes, ou de lait et de produits laitiers dans les établissements scolaires, dans le cadre de projets prévoyant également un accompagnement pédagogique.

Pour la rentrée scolaire 2017/2018, les principales évolutions de la décision d'application sont les suivantes :

- la priorité est donnée à la distribution de fruits et légumes frais et de lait liquide ;
- les moments de distribution doivent être choisis entre deux options : en dehors des repas ou pendant le repas du midi ;
- concernant le déjeuner du midi, seuls les produits issus de l'agriculture biologique (AB) ou bénéficiant d'un autre signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) sont éligibles ;
- le taux de subvention des produits distribués et des mesures pédagogiques est fixé à 100 %, sur la base de forfaits.

Expérimentation et méthodes d'aide à la décision

Le conseil a été informé des évolutions apportées à l'appel à projets relatif à la mise en œuvre de programmes d'expérimentation et d'élaboration de méthodes et d'outils d'aide à la décision.

Elles concernent notamment :

- la possibilité de déposer des programmes pluriannuels (durée de 36 mois maximum) ;
- une amélioration du rendu des expertises scientifiques ;
- un dépôt des programmes possible jusqu'au 15 octobre 2017 (au lieu du 31 août en 2016) ;
- un concours financier maximum apporté par FranceAgriMer de 300 000 € par projet.

Ces évolutions ont été considérées comme des avancées positives, permettant de donner une bien plus grande visibilité aux porteurs de projets pour la conduite des actions dans la durée

Modernisation des serres : le bilan du 5^e volet de l'appel à projets

Le bilan du cinquième et dernier volet de l'appel à projets « modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraîchers et horticolas » dans le cadre des Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir (P3A) a été présenté en conseil.

Sur l'ensemble de la France, 83 dossiers ont été déposés, dont 35 retenus pour un montant d'aide globale octroyée de 8 474 125 €

Pour le secteur des fruits et légumes, 24 dossiers ont été retenus pour un montant d'aide globale octroyée de 6 792 208 €. Les projets concernent la tomate, le concombre, la fraise, la salade et le maraîchage divers.

Présentation des politiques agricoles de la Région Occitanie et de la Région Pays de la Loire

Dans le cadre du partenariat avec les Régions lancé par les conseils de l'établissement, les Régions Pays de la Loire et Occitanie sont venues présenter leurs politiques respectives en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et, plus spécifiquement, pour le secteur des fruits et légumes.

Madame Lydie Bernard, présidente de la commission Agriculture au conseil régional de Pays de la Loire, a présenté la « Stratégie AgriAlimentaire 2016-2020 » de la Région Pays de la Loire pour la filière fruits et légumes. Pour le maraîchage et l'arboriculture, les orientations stratégiques visent à répondre aux attentes du consommateur-citoyen et rester compétitif, notamment sur les marchés export.

Pour la Région Occitanie, les principales priorités portent sur le maintien du potentiel de production, l'augmentation de la valeur ajoutée des productions par l'innovation et l'amélioration de la performance industrielle et le développement des marchés export et des circuits de proximité.

Les deux Régions ont présenté les différents dispositifs d'accompagnement des opérateurs des filières sur leurs territoires et échangé avec les membres du conseil spécialisé. Le conseil a apprécié l'information portée et la complémentarité existante entre les axes stratégiques nationaux et les orientations prises dans ces Régions.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière fruits et légumes sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : [http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Fruits-et-Legumes/2017/Conseil-specialise-fruits-et-legumes-de-FranceAgriMer-du-20-septembre-2017/\(filier\)/2](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Fruits-et-Legumes/2017/Conseil-specialise-fruits-et-legumes-de-FranceAgriMer-du-20-septembre-2017/(filier)/2)

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr
